

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

### PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 février 2022, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 10 février 2022 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19H35).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, M. BRUNIER-COULIN, Mme COSTA (jusqu'à la délibération n°4), Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, M. DI TOMMASO, Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, M. LORIC, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, Mme RIVET, Mme RIVIER, Mme ROBIN, Mme ROQUES, Mme SERMAGE, M. SOUKOUNA, M. SOLIGO, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : Mme BEGHE représentée par V. FALGUIERES, Mme COSTA représentée par Mme RIVET à partir de la délibération n°5, M. COSTES représenté par A. VILLEMEUR, M. SAINT-PIERRE représenté par M. BENETEAU.

Absents non représentés : M. JADOT, Mme KECHELAL.

- Secrétaire de séance :- Bakary SOUKOUNA -

**Intervention de Madame le Maire** : Je vous accueille ce soir à l'espace Pidoux de la Maduère pour plusieurs raisons. La première, il me semblait important que l'on puisse se réunir à nouveau dans cette configuration et dans la salle du conseil municipal qui reste la salle Pidoux de la Maduère. La deuxième raison, la plus importante, c'est qu'il est compliqué d'annuler, lors de la tenue de chaque conseil municipal au gymnase, des créneaux sportifs. Je trouvais que cela faisait beaucoup à supporter pour les associations, compte tenu de l'autorisation qui nous a été délivrée par la préfecture d'organiser le conseil municipal à Pidoux. Il me semblait important que nous puissions laisser les associations sportives pratiquer leurs activités sereinement. Je vais revenir sur ce mois de janvier qui a été compliqué pour tout le monde. Je voulais vous dire, et je ne vais pas être très longue, parce que c'est un conseil municipal important, celui du rapport d'orientation budgétaire. Ce mois de janvier, comme vous le savez, a été éprouvant, d'abord en termes de gestion pour les agents de la ville. Je pense particulièrement à tous les agents qui travaillent dans nos écoles et nos crèches, ainsi qu'aux enseignants. Epreuve à cause des protocoles sanitaires compliqués et ce dernier variant qui n'a pas épargné Juvisy-sur-Orge-sur-Orge en touchant de nombreux agents, enseignants, et enfants. Vous connaissez cela par cœur. Mais ça me paraissait important de le dire ici. On termine ce mois de janvier, je le dis, avec beaucoup d'humilité, sur les rotules parce que ça nous a demandé beaucoup d'adaptation et d'imagination. Je remercie tous les agents de la ville et je me permets de les remercier en votre nom collectif, opposition et majorité, parce que je dois vous dire qu'il n'y a pas un seul service de la ville qui n'a pas été impacté et qui n'a pas rencontré de difficultés. Nous pensons aux agents des crèches et des écoles, et particulièrement aux enfants qui ont été complètement déstabilisés par cette période. Ils ont dû subir de multiples tests et la fermeture des classes. Moi, je suis inquiète pour eux, pas tant pour leur scolarité bien qu'on puisse s'interroger, mais sur les impacts de cette crise sanitaire sur eux. Lorsque j'ai fait le tour des écoles, j'étais atterrée par les préoccupations des enfants qui ont perdu de l'insouciance et certains venaient m'expliquer combien de fois ils s'étaient fait tester. Une atmosphère qui était pesante dans un climat que vous connaissez difficile. Je ne reviens pas sur ces fils d'attente que vous avez pu voir devant les pharmacies. Je voulais aussi dire combien c'était difficile de faire tester les enfants, je pense aussi aux bébés à qui on impose des tests et trouver des tests salivaires ce n'était pas facile. Je voudrais ici remercier toutes les personnes qui travaillent dans nos crèches municipales parce qu'elles ont fait preuve de beaucoup de souplesse dans des moments où pour les parents c'était un peu compliqué. Dans la même période, on a pu déplorer l'absence des enseignants mais surtout l'absence de remplaçants. Je tiens à souligner ici combien le partenariat que nous avons avec l'inspectrice est bon et combien nous avons été, notamment avec Amandine Costa, désarçonnées par les difficultés rencontrées par l'inspectrice. Je ne rentre pas dans les débats, pour trouver des remplaçants. Nous avons obtenu à la rentrée un budget pour notre circonscription, avec le maire de Viry-Châtillon, puisque comme vous le savez, nous nous partageons la

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

circonscription scolaire ou académique avec Viry-Châtillon. L'inspectrice, qui s'était engagée à défendre un budget pour nos deux villes, a rencontré une grosse difficulté qui était celle de trouver des enseignants et de les recruter. Je sais que ce n'est pas si simple, mais cela me paraissait important de vous le dire parce que nous avons reçu beaucoup de mails de parents inquiets, à juste titre. Des professeurs n'ont pas été remplacés et nous le regrettons. Evidemment, on a été impacté à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge par les grèves, notamment par la première qui a été fortement suivie. Nous avons mis un service d'accueil minimum parce que dans ce climat difficile, il était important de proposer une solution aux parents. Certains d'entre eux se sont retrouvés dans de grandes difficultés avec leurs employeurs. Les autres grèves ont été beaucoup moins suivies. La difficulté pour nous n'était pas très importante pour ces mouvements de grève. Lors de la première grève nous avons accueilli les enfants dans nos centres de loisirs de proximité et, aujourd'hui, nous respectons évidemment le protocole sanitaire mais à regret. En effet, nous pouvons accueillir, lorsqu'une classe ferme, uniquement les enfants des professions dites « prioritaires », à savoir les professions médicales. Par ailleurs, je souhaite revenir sur le centre de vaccination, ouvert à plusieurs reprises. Je ne reviens pas sur les dates, vous l'avez vu avec au départ beaucoup de candidats à la vaccination, ce nombre a ensuite beaucoup diminué. Nous nous sommes portés candidat, en janvier, pour ouvrir un centre de dépistage à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, c'était la croix et la bannière pour l'ouvrir, et quand on l'a obtenu, malheureusement, il a fallu que l'on ferme parce que plus personne ne voulait se faire tester. C'est un peu l'ironie de cette histoire, mais je voulais le dire ici, et ainsi souligner la qualité du travail et du partenariat noué à la fois avec les soignants mais aussi avec les agents. Ces derniers se sont investis dans ces centres de vaccinations, ils ont pris leur tâche à cœur et ce ne sont pas que des agents administratifs, c'est la collectivité entièrement qui s'est investie pour que l'on puisse ouvrir ces centres de vaccinations. Il y a eu des journées particulièrement éprouvantes avec beaucoup de monde dans ces centres de vaccinations. Il est possible de se satisfaire du fait que la situation tende doucement à rentrer dans l'ordre et évidemment je dis cela sans méconnaître les difficultés et l'investissement des agents pour que les choses se passent bien, ainsi que les actions des enseignants. En tout état de cause, ce mois de janvier a été, et je ne parle pas que pour Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, particulièrement, éprouvant par rapport au fonctionnement de notre majorité qui a été évidemment impactée par cette crise sanitaire, parce que nous ne pouvions pas nous réunir comme nous le souhaitions et les conditions de travail ne sont pas faciles. Je me permets, excusez-moi, mesdames et messieurs de l'opposition, de remercier les élus de la majorité pour leur patience et leur abnégation. Gérer cette crise sanitaire, cela demande beaucoup d'énergie et de patience aux élus de la majorité qui se sont engagés dans ce mandat, non pas pour gérer la crise, mais pour mettre en place des projets pour la ville. Cette année et demi est nerveusement et psychologiquement difficile pour nous et je pense que vous partagez ce sentiment. Nous ne sommes pas élus pour gérer des crises sanitaires. Je pense qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer prendre le mandat dans ces conditions. Je souhaite ici les remercier sincèrement parce que ce n'est pas toujours évident, à la fois pour moi et pour les élus qui ont le nez dans le guidon. J'espère sincèrement que nous pourrions retrouver les conditions d'un exercice du mandat normal. Je voudrais avoir un mot, mais on en reparlera avec Sébastien Bénéteau, sur la hausse des prix de l'énergie. Je pense que c'est important que vous soyez au courant, que cela impacte évidemment le budget de la commune, mais aussi les ménages. De mon côté, je n'ai pas voulu brandir de courriers aux bailleurs. Je n'ai pas souhaité travailler comme ça. En tout état de cause, nous sommes en lien avec les bailleurs pour voir comment on peut accompagner les familles qui auront des difficultés à payer leurs charges. Le CCAS de la ville interviendra également. Comment peut-on aider aussi de notre côté les familles ? J'en profite pour dire que l'engagement que nous avons pris de lancer l'analyse des besoins sociaux, le diagnostic, est bien lancé. Nous ne manquerons pas de vous le présenter lorsque celui-ci sera disponible. Dernières informations, nous ferons prochainement une réunion publique, sans doute le mois de mars, lorsque j'aurai la certitude que nous pouvons accueillir les habitants correctement sur l'avenir de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge. Après les vacances de février, on reprendra aussi les comités de quartiers. Pour finir, je salue l'arrivée de Pierre Colson, qui remplace Alexis Teillet. Pierre Colson est désormais directeur de cabinet depuis le 24 janvier. Monsieur Villemeur, je vous cède la parole pour la question que vous avez posée par écrit.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** Merci Madame le Maire. En préambule, je voudrais dire que nous nous associons aux remerciements que vous venez d'adresser au personnel communal. Nous avons conscience des efforts qui ont été demandés, et du dévouement qui a été manifesté par les agents envers les habitants de Juvisy-sur-Orge. J'en viens à la question que je vous ai posée, sur le traitement des déchets ménagers et l'excès de la dioxine autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. L'EPT de Grand-Orly Seine Bièvre collecte les déchets ménagers de Juvisy-sur-Orge. Tout récemment, il y a quelques jours, il a été publié dans la presse des relevés exceptionnellement élevés de ces polluants que sont les dioxines autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Il semble bien que ces dioxines soient liées à l'activité de cet incinérateur qui est sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre. En outre, l'usine actuelle arrivant en fin de vie, un projet de remplacement de cette installation est en cours d'élaboration, tout en faisant l'objet d'un vif débat. Le rejet de taux anormaux de dioxine soulève un problème et une légitime inquiétude vis-à-vis de la santé des populations. En outre, le taux de recyclage des déchets ménagers est très bas

en Ile-de-France, à hauteur seulement de 22% et un objectif de 55% a été fixé. Nous aimerions connaître les réactions de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre face à cette alerte, plus généralement, la réalité de la politique de traitement et de réduction des déchets ménagers menée par cet établissement, le traitement des déchets ménagers de Juvisy-sur-Orge, ainsi que les positions défendues sur ce sujet par les élus de Juvisy-sur-Orge ?

**Intervention de Madame le Maire :** Merci Monsieur Villemeur. La première chose, c'est que la question que vous posez dépasse le simple cadre juvisien, mais vous l'avez dit dans votre préambule. Je souhaite rappeler simplement que la ville de Juvisy-sur-Orge n'est pas adhérente au SYCTOM. Dans ce syndicat, les communes qui adhèrent sont les suivantes : Cachan, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin Bicêtre, Valenton, Villejuif, et Vitry-sur-Seine. C'est la première chose que je voulais vous dire pour qu'on soit bien au clair. Moi, j'ai évidemment vu comme vous l'information. Pour être honnête avec vous, nous à Juvisy-sur-Orge, nous n'avons pas eu de réaction particulière. Il n'était pas très opportun de notre part de se positionner sur un sujet que l'on ne maîtrise pas, d'autant qu'on n'adhère pas au SYCTOM. Toutefois, suite à votre question orale, j'ai interrogé le Président et notamment Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine. Là, j'ai un communiqué de presse, que je peux vous passer si vous le souhaitez. Le Maire d'Ivry-sur-Seine a demandé au SYCTOM de convoquer ce qu'ils appellent un comité syndical en séance plénière. La séance plénière est composée de 80 membres, et à l'occasion de ce comité stratégique, il y aura l'exploitant de cette usine, les maires du 13<sup>ème</sup>, de Charenton et d'Alfortville, qui bordent aussi cette centrale, ainsi que les services de l'Etat. L'idée, c'est de demander un diagnostic, pour avoir des informations plus précises sur cette pollution, et envisageait éventuellement des solutions. Moi, aujourd'hui, quand j'interroge le président de l'EPT Grand-Orl Seine Bièvre, Michel Leprêtre, sur le sujet, il a été très clair avec moi, en me disant : « moi, j'irai à ce conseil stratégique et lorsque j'aurai des éléments techniques un peu plus précis, alors je demanderai aux élus de l'EPT et évidemment pas que ceux qui siègent au SYCTOM d'avoir une position commune sur le sujet, dans la mesure où pour ce comité stratégique, la date n'est pas encore posée ». Il ne nous a pas officiellement sollicité. J'en reste là parce qu'après ça dépasse évidemment les compétences de la ville. J'ai ici, Monsieur Villemeur, si vous le souhaitez, le communiqué de presse du SYCTOM, ainsi que celui du maire d'Ivry-sur-Seine. Je ne sais pas vous dire s'il y aura une intervention, notamment de Monsieur Bouyssou, au conseil territorial qui est prévu mardi prochain. En tout état de cause, pour le moment je n'ai pas d'information particulière sur le sujet, si ce n'est des données très techniques qui, à ce stade, ne nous permettent pas d'en savoir plus. Sur la question des déchets, vous ne l'avez sans doute pas vu, nous avons travaillé toute l'année dernière avec les services de l'EPT, à relancer les marchés qui concernent les déchets. Ils ont tous été relancés, nous les avons tous revus, à la fois dans la manière dont sont collectées les ordures ménagères, la manière dont elles sont triées et la manière dont on doit sensibiliser les habitants au tri. Effectivement vous avez raison Monsieur Villemeur, on n'est pas bon, pour être très clair. On a aujourd'hui un rapport qui date du 27 janvier 2022, je veux bien tenter d'organiser un moment pour vous le présenter, pour que vous puissiez avoir des données un peu plus précises et plus fines pour montrer le chemin qu'il reste à parcourir, notamment sur la ville de Juvisy-sur-Orge. Je ne vais pas faire ça en question orale là. Virginie Falguières est très investie sur le sujet et à la suite de ce rapport du 27 janvier et lors d'une visioconférence avec l'ensemble des maires de notre bassin, il va y avoir des groupes de travail. Un groupe de travail, plus spécifique pour nous à Juvisy-sur-Orge, puisque nous avons des cuisines centrales et que nous allons être évidemment concernés par les bio-déchets. Aujourd'hui, nous avons une position très ferme qui est celle de pouvoir aller vers davantage de sensibilisation des habitants et le plus d'accompagnement possible. On va procéder au changement du matériel c'est-à-dire les bacs, essayer de faire en sorte qu'il y ait un accompagnement et un renouvellement de tous les bacs pour pouvoir permettre aux habitants de collecter leurs déchets, de les trier dans des containers qui correspondent à leur consommation pour aller vite. Pour le reste, nous allons avoir des propositions de la part de l'EPT et d'actions que je n'ai pas aujourd'hui en tête puisque la première étape était la présentation de ce diagnostic. Ensuite, nous mettrons en place un groupe de travail ici à Juvisy-sur-Orge avec Virginie Falguières et Valérie Roques pour pouvoir mener les premières campagnes et voir comment on peut concrètement agir avec nos services et notamment avec Messieurs Alain Mathieu et Mickaël Tessier qui font déjà un travail fantastique dans le domaine. A l'initiative de Virginie Falguières et Valérie Roques, il y a plusieurs petites actions qui ont été menées, en lien avec l'établissement public territorial, pour que les gens viennent se débarrasser de l'électroménager et il y a peu de villes, entre guillemets, qui profitent de ce dispositif proposé par l'EPT et nous allons continuer dans ce sens. Quand on aura des réponses plus précises sur les actions que l'on peut mener, évidemment je vous en ferai part. Je ne sais pas si ça répond à votre question ? En tout état de cause le diagnostic date du 27 janvier 2022 et les marchés ont été relancés. Le délégataire qui s'occupera de la question des déchets prend le marché au mois d'avril.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** Merci Madame le Maire. On est très satisfait de votre réponse. Je crois que c'est un problème qui est un défi pour toutes les villes, pour toute l'Ile-de-France, mais qu'il faut aller dans le sens de la réduction des déchets. On apprécierait d'être tenu au courant évidemment des groupes de travail que vous allez constituer et nous, on est prêt à y participer.

**Intervention de Madame le Maire :** Je vous remercie et je transmettrai vos remerciements aux agents.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à la **majorité** (31 POUR – 2 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS)
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (1<sup>er</sup> décembre 2021 au 10 janvier 2022)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
03/12/2021	Convention de participation au Marché de Noël les 10, 11 et 12 décembre 2021 organisé par la commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge	/	03/12/2021	Vie locale	Madame le Maire
01/12/2021	Conventions pour la prise en charge de maquilleuses dans le cadre du marché de Noël de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge	Montant global 450 € TTC	02/12/2021	Vie locale	Madame le Maire
01/12/2021	Contrat de prestation de service portant sur l'organisation d'ateliers dénommés « Le Jardin Sensoriel et Créatif » à destination de la Maison de la Petite Enfance	393 € TTC	02/12/2021	Petite enfance	Madame le Maire
29/11/2021	Convention entre les animations briques et la Commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge pour l'animation d'une journée « construction Duplo » à destination de toutes les classes de l'école maternelle La Fontaine	550 € TTC	02/12/2021	Education	Madame le Maire
02/12/2021	Convention entre La ligue de l'enseignement de l'Essonne, l'UDAF 91, l'IFAC et la Commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge pour la mise en place de l'opération Lire et faire lire dans les écoles de la commune	/	02/12/2021	Education	Madame le Maire
02/12/2021	Signature d'un contrat de service PAYZEN avec la société ARPEGE	1355,07 € TTC/an	10/12/2021	DGS	Madame le Maire
03/12/2021	Convention de formation professionnelle continue - Transport de Personnes à Mobilité Réduite	1602 € TTC	07/12/2021	DRH	Madame le Maire
06/12/2021	Conclusion d'un contrat d'emprunt n°MON539622EUR auprès de la Banque Postale	Emprunt de 1 300 000 €	06/12/2021	Finances	Madame le Maire
09/12/2021	Convention de partenariat entre la commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge et l'association le Ricochet Théâtre pour l'animation de 8 spectacles à destination de l'ensemble des élèves de l'école élémentaire Michelet	3 680 € TTC	14/12/2021	Education	Madame le Maire
20/12/2021	Avenant 2 au Marché n°21 10 005 - Déconstruction et désamiantage d'un centre de loisirs à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge	Montant supplémentaire de 30 384,70 €	28/12/2021	Marchés publics	Madame le Maire
10/12/2021	Conclusion de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » Bonus associés 2021/2022	/	20/12/2021	Education	Madame le Maire
13/12/2021	Marché 21 10 018 - Services sociaux pour l'animation collective jeunesse pour les plus de 15 ans	Montant maximum de 258 987 € HT/an	13/01/2022	Marchés publics	Madame le Maire
20/12/2021	Demande de participation du Ministère de l'Education Nationale au financement de l'acquisition de capteurs CO2 destinés au milieu scolaire	Subvention possible : 500 €	28/12/2021	Education	Madame le Maire

28/12/2021	Contrats de maintenance du matériel de restauration pour la commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge	5 364 € HT/an	03/01/2022	Education	Madame le Maire
31/12/2021	Convention avec l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques destinés à 7 classes de l'école élémentaire Jaurès	2 685 € TTC	03/01/2022	Education	Madame le Maire
31/12/2021	Convention avec l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques destinés à une classe de CM1 de l'école élémentaire Jaurès	390 € TTC	03/01/2022	Education	Madame le Maire
05/01/2022	Conventions d'objectifs et de financement relatives au fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil de la petite enfance de deux établissements situés sur la commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge	/	12/01/2022	Petite Enfance	Madame le Maire
07/01/2022	Contrat d'assistance pour la consolidation et l'animation du système d'information de la commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge	35 000 € annuel	12/01/2022	Informatique	Madame le Maire

**Intervention de Monsieur Villemeur :** On a deux décisions sur lesquelles on aimerait avoir des précisions. La première, c'est celle sur la demande de participation pour le financement de l'acquisition des capteurs CO2 destinés au milieu scolaire. Vous connaissez notre sensibilité à cette problématique d'aération des classes, on voulait savoir si vous avez décidé, et à quelle échéance, d'installer ces capteurs de CO2 dans les classes d'école ou dans les crèches ?

**Intervention de Madame le Maire :** Je répondrai une par une et après je laisserai la parole à Monsieur Plas comme ça c'est plus facile et je suis sûre de ne rien oublier. Evidemment, on a demandé la participation du ministère de l'Education Nationale qui subventionne généreusement ces achats, ce n'est pas mon propos. Nous, nous sommes prêts à lancer la commande, avec l'inspectrice, nous nous sommes arrêtés sur une méthode qui est très claire. C'est-à-dire, que nous avons demandé à l'ensemble des directrices de demander aux enseignants qui souhaitaient la mise en place de ces capteurs. Madame l'inspectrice nous a dit que l'ensemble des enseignants n'avaient pas envie que ces capteurs soient installés dans les classes. Je vais dire les choses de manière triviale, ce capteur, en fait, il y a une petite sonnerie qui vous dit d'ouvrir la fenêtre. Pour certains enseignants, c'est une sorte de gadget, l'idée pour eux, comme il continue à aérer les pièces, ils ne voient pas l'intérêt d'avoir ce capteur dans les salles. Toutefois, pour tous les enseignants, et nous avons été clairs avec Sébastien Bénateau et Amandine Costa : tous les enseignants qui souhaitent bénéficier de ce dispositif dans leur classe, ils auront un capteur. Nous avons envoyé un courrier et nous avons travaillé avec l'inspectrice et les directrices. Elles sont, elles, évidemment chargées de recenser tous les enseignants. On l'installera là où les enseignants le souhaitent. Je précise que des capteurs et des purificateurs, comme on l'avait dit aux précédents Conseils Municipaux, sont par contre installés dans tous les lieux où il y a des regroupements d'élèves, notamment, en salle de motricité ou salle d'activités.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** Il s'agit de l'avant dernière décision sur les conventions d'objectifs et de financement, relative au fond de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil de la petite enfance dans deux établissements. On voulait avoir plus de renseignements et savoir si ça va permettre d'accroître l'offre d'accueil pour la petite enfance.

**Intervention de Madame le Maire :** Cette convention, effectivement, c'est pour obtenir des subventions de fonctionnement. Cette aide est relative au fond de rééquilibrage territorial pour l'accueil de la petite enfance, elle est allouée en fonction du nombre de places nouvelles et donc le montant accordé pour ça, il serait de l'ordre de 42 000 €.

**Intervention de Monsieur Plas :** Moi, je reviens sur le marché qui a été passé dans le cadre des services sociaux pour l'animation collective jeunesse et je voulais vous demander si c'était bien avec l'IFAC que ce marché avait été passé? C'était fait pour les enfants et maintenant ce serait pour la jeunesse en remplacement de Léo Lagrange ? c'est cela ?

**Intervention de Madame le Maire :** Oui, c'est cela Monsieur Plas.

**Intervention de Monsieur Plas :** Est-ce qu'on pourra prochainement connaître le projet de l'IFAC au niveau de la jeunesse ?

**Intervention de Madame le Maire :** Oui, bien sûr. Ils ont commencé le premier janvier. Oui, on pourra le présenter à l'occasion d'un conseil municipal, pas de problème.

**Intervention de Monsieur Plas :** Ok, merci. Quel est le prix d'un capteur, s'il vous plaît ?

**Intervention de Madame le Maire :** C'est moins de 100 €, 90 €. Ce n'est pas le coût qui pose problème. Ce qui est important, c'est que l'on ne le fasse pas sans concertation avec les enseignants pour être très clair. Donc, on a pris le parti avec l'inspectrice de demander aux enseignants qui le souhaitent de l'installer et ceux qui ne le souhaitent pas ne l'installent pas.

**Intervention de Monsieur Plas :** Ma question est liée à la subvention de 500 € qui était accordée.

**Intervention de Madame le Maire :** C'est bien pour ça que je disais qu'elle était extrêmement généreuse.

**Intervention de Monsieur Plas :** Et la dernière question, concerne le contrat d'assistance pour la consolidation et l'animation du système d'informations de la commune, donc je voudrais savoir avec qui est passé ce contrat d'assistance, donc quel est le prestataire et quels en sont les termes, s'il vous plaît ?

**Intervention de Madame le Maire :** C'est un contrat d'un an qui ne se renouvelle pas et c'est pour continuer le travail qui a été entamé par la ville, vous savez de la reprise du système informatique dans le cadre de la reprise de la compétence informatique à Juvisy-sur-Orge. C'est de l'accompagnement par un expert qui va donc s'attacher à consolider l'ensemble des systèmes d'informations de la ville, tout ce qui relève de la compétence informatique. Je le dis vite avec mes mots à moi, qui sont des mots moins bien techniques.

**Intervention de Monsieur Plas :** Parce que le problème de cet expert, cet expert va passer dans tous les lieux municipaux, toutes les écoles.

**Intervention de Madame le Maire :** Ça a déjà été fait. On a déjà fait un diagnostic, assez précis, d'ailleurs c'est ce qui nous a permis par exemple dans les écoles d'installer les tablettes numériques. Pour être clair, ce contrat d'assistance remplace le directeur d'un système d'informations, en attendant que l'on puisse en recruter un, puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons un technicien informatique qui intervient aussi bien dans nos services, que dans les structures de petite-enfance ou dans les écoles. Pour aller jusqu'au bout du processus de la reprise complète de cette compétence, nous avons besoin de l'expertise de quelqu'un et d'accompagnement dans la reprise de cette compétence.

**Intervention de Monsieur Plas :** On parle d'expertise et on va attendre les résultats de cette expertise ?

**Intervention de Madame le Maire :** Ce n'est pas une expertise dans ce sens-là. Ce n'est pas l'expertise dans le sens où il y a un diagnostic, il y a quelqu'un qui nous dit ce qu'il faut faire. C'est une expertise dans le sens de compétence, quelqu'un qui continue à nous accompagner pour la reprise de cette compétence.

## **Points divers**

### **1) Rapport sur les orientations budgétaires – Année 2022**

**Monsieur Bénéteau** indique que le débat budgétaire donne lieu à un rapport d'orientations budgétaires, dressant un bilan de situation financière de la Commune sur l'exercice passé, tout en présentant les projets de la commune pour 2022, en matière de fonctionnement et d'investissement. Le plan pluriannuel d'investissement sera également présenté.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu autour de la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le Règlement Intérieur du Conseil Municipal prévoit que ce débat doit avoir lieu au moins trois semaines avant la séance du Conseil consacrée au vote du Budget Primitif.

Le rapport relatif aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2022 vous est donc présenté en annexe et porte sur :

- Les résultats financiers 2021 de la Ville,
- Les perspectives économiques pour 2022,
- Les orientations pour le budget primitif en 2022,
- Le plan pluri- annuel d'investissement.

**Intervention de Madame le Maire :** Moi, je voulais dire brièvement quelques mots en reprenant ce qui a été dit par Sébastien Bénéteau avant d'ouvrir le débat. Vous savez qu'on prend acte et qu'on ne vote pas le ROB. Tout simplement vous dire qu'effectivement le budget, qui reste un exercice de prévisions est, évidemment, par nature difficile, d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel. Comme vous le savez, il y a une instabilité due à la crise sanitaire, mais aussi au contexte économique, qui ne nous facilite pas la projection. J'entends par là, notamment, la hausse des prix, et on pourra encore une fois y revenir, et la remontée des taux d'intérêts. Toutes ces questions, il faut qu'on les intègre pour pouvoir monter ce budget, je voulais vous dire que l'année 2022 est une année particulière parce que c'est une année électorale. On peut s'attendre à l'issue de ces élections présidentielles à des impacts pour les collectivités puisque, et je crois que tout le monde s'accordera dans ce conseil municipal à ce que l'on puisse avoir un regard pragmatique et raisonnable sur ce qui nous attend dans les prochaines années, les collectivités territoriales auront de toute façon, d'une manière ou d'une autre, à participer ou à rembourser cette politique du « quoi qu'il en coûte », et je crois que c'est important que collectivement ici, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous l'ayons bien en tête. Evidemment, cette politique, que l'on soit d'accord ou pas, elle donne un peu le vertige. Elle nous invite collectivement à la prudence. Aussi c'est important de le dire, tous les candidats à l'élection présidentielle s'inscrivent dans une volonté de décentralisation, jusqu'où ? Je n'en sais rien. En tous les cas, moi, j'y vois le signe d'une reconnaissance pour les communes, on peut discuter. Mon sujet n'est pas de débattre sur qui reconnaît le plus le rôle des communes ou des élus, elle montre que les communes font beaucoup, mais elles font aussi surtout dans les compétences qui ne sont pas les leurs - je pense notamment à la santé et la sécurité - et donc cet exercice du ROB, c'est un rapport qui se veut prudent. Je me félicite car depuis 2014, nous sommes prudents et nous continuons sur cette voie de la prudence. En effet, depuis 2014, cette prudence nous a d'abord permis d'affronter la baisse des dotations et nous permet aussi de faire face à la suppression de la taxe d'habitation qui n'est pas tout à fait neutre. Ce contexte-là, qui est globalement celui de l'augmentation de la taxe foncière, ce n'est pas le choix qu'on fait, c'est d'une actualité prégnante, et je ne citerai pas la ville essonnienne qui est concernée par cette augmentation vertigineuse de la taxe foncière, je vous laisse vous renseigner parce que je n'aimerais pas que l'on se mêle des affaires de notre commune. Je sais que nous avons des collègues maires qui ont décidé d'enclencher ce levier fiscal que nous, nous ne souhaitons pas enclencher. Comme le rappelle Sébastien Bénéteau, le pays fait face aussi au mur des dettes, et nous pouvons nous féliciter que cette prudence car elle nous permet de faire le choix d'un endettement que je juge raisonnable depuis ces dernières années. La dette à Juvisy-sur-Orge, permet de contribuer au financement des équipements qui serviront aux générations futures, et c'est heureux, puisque tout le reste relève de l'investissement autofinancé, ce qui montre la bonne gestion de la collectivité. Le ROB c'est aussi l'occasion pour nous de saluer le travail qui a été accompli avant nous, et je vais ici rendre hommage à Robin Reda, Michel Perrimond et Francis Saint-Pierre. C'est en effet la tenue du précédent mandat qui nous permet aujourd'hui de pouvoir continuer. J'en profite aussi pour remercier Sébastien Bénéteau qui, dans ce contexte particulier, est en charge de la tenue des finances de la ville. Je le remercie à la fois pour cette présentation mais aussi pour tout le travail qu'il fait au quotidien. Je fais un clin d'œil à Anne Riche qui est derrière moi, notre responsable des finances, qui nous permet de pouvoir se féliciter de ce ROB. Il est aussi important de souligner que nous recherchons le maximum de subventions pour pouvoir financer tous les projets que l'on souhaite mettre en place. Ce ROB, c'est aussi l'occasion pour moi de souligner la bonne collaboration que nous avons avec les collectivités partenaires, à savoir la région, le département et la métropole. J'invite notamment nos collègues de l'opposition à mettre un peu leur nez dans les finances de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre parce que si nous avons des rapports de travail normaux et courtois avec cet établissement, je dois vous dire que ce contexte intercommunal, malgré tout, paralyse l'action publique. Dire qu'il le paralyse, c'est le dire avec un peu de pudeur. Il paralyse notamment les grands investissements qui relèvent des compétences de l'EPT. Si nous, on peut se féliciter ou se satisfaire de la gestion que nous avons à Juvisy-sur-Orge, même si on nous a souvent reproché d'être trop prudents, toujours est-il, qu'aujourd'hui, nous pouvons continuer d'investir et c'est important de le dire. En revanche, la gestion de l'EPT, ce n'est pas un sujet politique, quoi que, la question ne s'aborde pas comme ça. Vraiment, je vous invite à assister au prochain conseil territorial qui présentera le ROB de l'EPT et de vous rendre compte notamment de l'état de délabrement dans lesquelles sont les finances de l'EPT. Je dis l'état de délabrement, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de réponses à nos questions. Nous n'avons pas de PPI, nous ne savons pas de quel budget nous disposons et quand je dis ça freine les investissements, je vous assure que c'est peu de le dire. Je voudrais aussi en profiter à nouveau pour remercier Sébastien Bénéteau qui siège à la CLECT et qui nous apporte à chaque fois les mauvaises nouvelles, malheureusement et ces nouvelles ne font qu'accroître notre sentiment de désarroi. Je vais le dire comme ça de manière pudique. On a eu à faire aussi à un gouvernement sourd, depuis la

création de ces établissements publics territoriaux. L'ensemble des élus, de tout bord politique confondu, alerte successivement sur le fonctionnement de cet EPT, et personne ne nous entend même si nous allons droit dans le mur. Je pense que c'est important de le dire parce que si notre groupe à l'EPT alerte et demande des efforts de gestion, il y a bien des chiffres qui commencent à tomber, et des éléments qui commencent à nous parvenir, qui montrent que ce qui avait été pressenti au précédent mandat, s'avère être vrai. C'est-à-dire que les finances sont catastrophiques, à la fois du point de vue des dépenses publiques, mais aussi de l'endettement. Je vous invite donc à suivre ce ROB et je voudrais simplement rappeler ici que lorsque la CALPE est rentrée à l'EPT, elle est rentrée avec un excédent de 7 millions qui nous permettait, à nous, de pouvoir investir dans nos communes et je ne parle pas que de Juvisy-sur-Orge. Aujourd'hui, on a un EPT qui affiche une épargne nette négative à moins de 2 millions d'euros. La CALPE ne retrouve pas ses petits. C'est important pour moi de vous le dire parce qu'on peut s'indigner ce soir de choses que nous ne ferions pas, mais qu'il est important de souligner et nous aujourd'hui, nous sommes noyés, je le dis comme ça, dans une majorité qui est sourde. Elle est sourde aux alertes, elle ne comprend pas que les efforts de gestion sont importants. Je ne sais pas si c'est de l'idéologie ou de l'aveuglement, et après tout, je n'ai pas envie de le savoir, toujours est-il que cela freine grandement le train d'investissements de notre ville. Si on veut juger de notre ROB, on ne peut pas le faire correctement sans revenir sur le contexte dans lequel on travaille avec cet EPT. Je le dis avec un peu de fermeté et avec un peu de force parce qu'il n'y a pas un jour où nous ne sommes pas invités à une réunion par l'EPT où, globalement, nous n'avons pas le sentiment de se faire enfler. Je le dis comme ça. Je sais que Michel Perrimond et Robin Reda le dénonçaient à corps et à cris, je le fais moi aussi, accompagnée de Sébastien Bénêteau. Nous aurons des positions très fermes au prochain conseil territorial. Vous pouvez compter sur l'énergie collective des élus de la majorité pour tout faire pour sortir de cet EPT qui freine clairement l'action publique et qui, aujourd'hui, nous entraîne à la fois dans le mur, mais aussi nous met en grande difficulté. Je tenais à le dire parce que je crois que le ROB est aussi le moment d'un exercice d'honnêteté intellectuelle et que jugez le seul ROB de la ville ne suffit pas, qu'il faut globaliser. Moi, je serais ravie que vous, élus de l'opposition, preniez la mesure de ce qu'il se passe à l'EPT et que vous soyez à nos côtés pour faire entendre la ville de Juvisy-sur-Orge qui ne compte que deux représentants : Sébastien Bénêteau et moi-même, dans un EPT composé de 24 villes, où nous ne sommes pas majoritaires, où l'administration est maîtresse, et où les orientations politiques n'existent pas, avec un déséquilibre très clair entre ce qui a été apporté par chacune des agglomérations qui sont rentrées dans cet EPT, et tout cela est aujourd'hui fondu dans un budget dans lequel nous ne retrouvons plus nos petits. Pour le dire de manière triviale, je vous laisse commenter et à vos interventions et j'espère que je vous retrouverai à nos côtés mardi prochain au conseil territorial.

**Intervention de Madame Gauthier :** Comme chaque année, nous sommes invités à prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022. Ce rapport s'inscrit dans un contexte économique marqué par la crise sanitaire. Vous nous en proposez une synthèse bienvenue en notant une réelle reprise économique et une inflation dont il faudra tenir compte dans l'appréciation du futur budget. Nous tenons à remercier les agents des services qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Nous nous félicitons de l'engagement qui est pris page 61 dans le chapitre intitulé « *Objectifs poursuivis pour l'année 2022* », de ne pas augmenter les tarifs des services à la population : cantines, périscolaires etc., sachant que l'inflation va mettre davantage de ménages modestes en difficulté. Vous nous dites, toujours page 61, que « *l'offre de santé, de soins et de protection sociale est un axe continuellement développé par la municipalité* ». Nous rappelons que l'implantation de Maisons de santé pluridisciplinaires est un moyen terme qui permet certes d'attirer des médecins du secteur privé à venir exercer à Juvisy-sur-Orge mais compense à peine le départ des médecins de ville et les départs à la retraite. Je ne rouvrirai pas le débat sur le fait que l'on aide des médecins du secteur privé à s'installer avec les deniers du public. Pour notre part, nous continuons à défendre le modèle des centres de santé avec des médecins salariés, modèle qui fonctionne dans d'autres communes avoisinantes. Une précision : il n'y a pas encore de médecin dans le secteur Seine qui n'est donc pas encore véritablement opérationnel. Rappelons enfin que si ces maisons de santé ont le mérite d'exister, elles ne compensent en rien la disparition de l'hôpital polyvalent de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge cédé à Korian. A Juvisy-sur-Orge, jusqu'en 2008, on pouvait accoucher, se faire opérer sur place etc à proximité de son domicile et de ses proches. Nous nous félicitons de la subvention en hausse attribuée au CCAS ainsi que de l'augmentation de la dotation par élève pour les séjours avec nuitées et nous demandons un retour à une gestion directe par le service éducation afin de pouvoir faire bénéficier les familles d'un paiement en tenant compte du quotient familial. Nous aimerions aussi avoir des précisions sur les modalités d'accompagnement de « *ceux que la crise sanitaire n'a pas épargnés* ». Toujours dans les objectifs, page 61, accompagner les seniors avec des ateliers numériques, c'est un objectif louable mais pourquoi ne pas étendre cette aide aux démarches administratives à tous les habitants de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge ? On sait que la fracture numérique n'est pas nécessairement liée à l'âge mais est souvent le corollaire d'une fracture sociale.



**Intervention de Monsieur Plas :** « *L'éducation est une priorité* » dites-vous page 61. Nous notons vos engagements en matière d'entretien, d'isolation thermique et phonique et d'équipements numériques des locaux scolaires. Mais n'oublions pas pour autant les fondamentaux. Est-il prévu de renouveler les chaudières vieillissantes des établissements scolaires ? Je renvoie aux incidents multiples qui ont privé récemment les enfants de chauffage à l'école Jean Jaurès. La compétence du prestataire en charge de la gestion du chauffage dans tous les établissements, est-elle à la hauteur de l'attente ? Vous faites référence à une charte de la construction durable concernant la construction « *qui devrait être discutée courant 2022* » : A qui sera-t-elle soumise ; quels seront les interlocuteurs ? Dans quel cadre ? Dans les dépenses de fonctionnement, page 63, à propos des créations de postes concernant le secteur de l'enfance/scolaire (ATSEM, agents d'entretien, animateurs CLAS, etc.), une réflexion est-elle en cours pour améliorer les salaires et les conditions de travail de ces personnels qui sont souvent les plus défavorisés ? Dans les investissements, nous avons bien noté la création du nouveau groupe scolaire. Mais ne faudrait-il pas également penser à l'avenir en investissant dans une véritable politique en direction de la jeunesse, pas uniquement de l'enfance. Certes la commune est endettée mais c'est une dette maîtrisée et raisonnable : « *la dette est donc particulièrement sécurisée et ne présente aucun risque structurel* » page 65. Une politique ambitieuse, c'est une politique qui parie sur l'avenir ; c'est investir dans de futurs citoyens, surtout quand on sait que la pandémie a accentué les inégalités sociales chez les jeunes. Ne serait-il pas opportun de penser à l'aménagement d'un lieu spécifique (pourquoi pas l'ancien dispensaire idéalement positionné entre le collège et les lycées). Enfin, dans les dépenses d'investissement (tableau page 67), nous notons que des travaux, qui avaient été budgétés pour 2021 n'ont pas été réalisés, et sont prévus pour 2022. Ils concernent l'Observatoire et les fenêtres de l'école Jean Jaurès. Avec l'inflation et le renchérissement du coût des matériaux, ces sommes seront-elles suffisantes pour faire les travaux prévus ? Dernière chose : avez-vous des nouvelles de l'implantation du nouveau collège prévu par le département ? Si vous avez des nouvelles, nous sommes preneurs.

**Intervention de Monsieur Bénéteau :** Sur la gestion au niveau des coopératives scolaires, effectivement, aujourd'hui c'est le lien qui est privilégié. Tout simplement parce que les coopératives scolaires sont les seules à pouvoir faire officiellement le trait d'union entre les décisions de l'Education Nationale, notamment des séjours scolaires qui sont validés d'un point de vue éducatif. Le service scolaire, encore une fois, vient en appui de tout ce qui concerne les locaux mis à disposition, l'ensemble du fonctionnement de manière générale, je tiens à dire que ces séjours avec nuitées se passent sur le temps de la vie scolaire, donc ils dépendent directement de l'Education Nationale qui valide ou non l'ensemble des projets qui sont proposés. Le service scolaire ne peut pas devenir directement prestataire de services, c'est bien les coopératives qui font ce lien. En tout cas, depuis que ça se présente comme ça, ça fonctionne d'une manière très fluide. Pour les chaudières, oui effectivement, on étudie toutes les possibilités de changement de chaudières, ça a été déjà le cas au niveau de notre centre technique municipal, on étudie aussi pour les écoles qui pourraient être concernées par les changements des chaudières. Et puis concernant vos potentielles inquiétudes sur les sommes au niveau des travaux par rapport à la hausse des coûts, à la fois des matières premières et puis aussi de l'énergie, on a anticipé effectivement une partie, et vous verrez, on aura peut-être le besoin d'y revenir au moment du groupe scolaire parce que là on était sur des choses qui dataient d'avant même la crise sanitaire. Aujourd'hui, on attend d'avoir l'ensemble des sommes consolidées. On a conscience que les devis d'aujourd'hui ne sont pas nécessairement les factures de demain, et on a donc essayé d'anticiper, effectivement, cette hausse. Maintenant, on ne peut pas, si vous voulez, trop anticiper parce que ça revient à valider avant même de recevoir la facture. On tient auprès des entreprises un discours qui consiste à ne pas leur mettre la corde autour du coup si elles ont une augmentation de leurs coûts. Par contre, on les prévient bien que les surcoûts devront être justifiés. Pour répondre à votre question, oui, on a anticipé un surcoût raisonnable.

**Intervention de Madame le Maire :** Merci Sébastien Bénéteau. Je vous donne quelques précisions et vraiment n'hésitez pas à me dire si j'oublie des choses. J'ai peut-être parlé avec un peu de passion de l'EPT, mais comme j'ai passé l'après-midi à défendre un budget de voirie, vous comprenez bien que je suis un peu excédée, ce n'est pas du tout dirigé contre vous. Encore une fois, comme nous avons pu le faire avec Bénédicte Huriez sur l'urbanisme, et également en comités de quartiers avec Virginie Falguières, nous tentons d'avoir un discours d'honnêteté et d'accompagner avec pédagogie ces sujets qui sont complexes et je ne me voyais pas ne pas vous sensibiliser sur les enjeux qui se jouent à l'EPT. Je pense que c'est important. Au-delà des sujets très politiques, là on est vraiment strictement sur des questions de gestion, d'application et de mise en place des compétences. Alors on peut tous regretter d'être entrés dans cet EPT, il n'en reste pas moins que c'est la loi, mais ça me paraissait important que vous soyez sensibilisés parce que ça donne aussi des indications pour comprendre pourquoi il y a certains sujets avec lesquels on se débat et pour lesquels on n'avance pas. J'ajoute qu'en ce moment se joue un pacte financier et fiscal. Je vous en dirai plus, des négociations sont en cours, et j'appelle ça des négociations parce que ce sont des enjeux basement financiers pour que l'on puisse avoir des clés de répartition pour que ces compétences soient appliquées dans nos villes. J'y reviendrai, on est dans les prémices de ces discussions, mais que je pense que c'est

important que vous soyez informés. Je vous remercie pour votre intervention que je sais constructive. Je vous remercie d'avoir souligné les efforts qui sont consentis par la ville, notamment, pour ne pas répercuter l'augmentation des tarifs aux familles et tout ce que vous avez souligné. Tous ceux que la crise sanitaire n'a pas épargnés, c'est tous ceux qui viendraient à nous. Je reprends l'analyse des besoins sociaux et les rencontres qui se feront avec l'ensemble des partenaires de la ville. Je m'étais engagée à le faire, au début du mandat, donc c'est fait. On a mis ce terme générique parce que étant donné que nous n'avons pas aujourd'hui le résultat de cet audit, ça nous paraissait un peu compliqué de flécher sur des populations précises. Monsieur Plas nous a demandé à plusieurs reprises, au CCAS, qu'on affine les connaissances qu'on avait des personnes vulnérables et des familles qui ont besoin d'être accompagnées. C'est ce qu'on est en train de faire pour avoir une communication un peu différente. C'est pour cela qu'on a mis ce terme un peu générique. Sur l'accompagnement des seniors, notamment, sur le volet numérique, évidemment, ça pourrait être étendu. Aujourd'hui, on ne l'a pas fait parce qu'on n'a pas eu de demandes. Concernant la charte de construction durable, le préalable c'était les modifications du Plan Local d'Urbanisme qui ont été présentées au mois de décembre. C'était le préalable à toute discussion avec des promoteurs parce que si on veut construire cette charte, il faut bien qu'elle se base sur nos outils d'urbanisme. Vous savez qu'il va y avoir l'enquête publique, et concernant les modifications du PLU, elles seront adoptées par le Conseil Territorial puisque c'est cette instance qui est compétente pour les adopter. On travaillera sur cette charte, et comme on l'a fait pour le tramway T7, pour l'urbanisme, et comme on le fera pour l'hôpital, évidemment, on présentera cette charte et on la travaillera avec les habitants tout simplement. Là, je ne sais pas vous dire si on le fera en comités de quartiers, ou sous forme d'ateliers, je n'en sais rien. Mais la première étape était de modifier notre PLU pour pouvoir travailler sur la base d'outils que l'on peut mobiliser pour pouvoir construire à Juvisy-sur-Orge. Sur la question de la jeunesse, elle s'est posée à nous de plusieurs manières : la première, nous avons fait le constat collectif, bien qu'en tout cas la prestation passée, soit elle ne correspondait pas, soit elle n'était pas ambitieuse. Globalement, ça ne fonctionnait pas pour se dire les choses de manière claire. Le contrat arrivant à échéance, nous avons sauté sur l'occasion pour pouvoir le renouveler. Le nouveau prestataire a commencé à travailler à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous lui avons demandé de travailler sur un diagnostic, en rencontrant aussi les acteurs de la vie locale, notamment, les acteurs de la jeunesse. Moi, je n'exclus rien, est-ce que c'est un lieu défini, je n'en sais rien, toujours est-il qu'aujourd'hui les jeunes sont accueillis dans des structures municipales que ce soit aux Travées ou à l'espace Rossif. En fonction de ce diagnostic, et quand je dis « diagnostic », ce n'est pas qu'auditer la mission locale, mais c'est aussi rencontrer des jeunes qui viennent dans nos structures. On construira un projet, et puisque le diagnostic est lancé, évidemment, comme vous nous l'avez demandé, on vous le présentera. Le dernier point qui est un point épineux, qui est la question du nouveau collège, vous l'avez dit, il y a plusieurs lieux qui avaient été imaginés. Si vous pensez à celui à côté du Calypso, celui-ci n'existe plus. Il fait l'objet d'une opération immobilière, il y a un opérateur qui va construire des logements là-bas. Aujourd'hui il y a un autre terrain qui est visé par le département, qui est à Du Bellay, sauf que ce terrain appartient au ministère de la défense. Il y avait des négociations entre le département et le ministère de la défense pour l'acquisition de ce terrain. La politique du département c'est d'acquérir ses terrains pour 1 euro symbolique, là ce n'est pas du tout le cas. Le président du département a écrit aux communes concernées pour leur demander si elles avaient les capacités financières pour acquérir ce terrain. Vous vous doutez bien de la réponse qui a été donnée par les communes concernées à savoir Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon et Juvisy-sur-Orge. A priori, ce serait ce terrain. La prochaine étape c'est de savoir comment se passent les discussions avec le ministère de la défense et le département pour l'acquisition de ce foncier. J'ajoute un dernier point qui n'est pas négligeable et qui fait le lien avec la question de la charte sur la construction durable. Nous l'avons inscrite comme étant un objectif 2022. Je le dis ici parce qu'on se doit l'honnêteté intellectuelle de se dire les choses. Je ne suis pas certaine qu'on arrivera à atteindre cet objectif pour la simple et bonne raison que derrière, j'ai demandé au vice-président en charge de la délégation et de la mise en place du PLUI, de venir à notre Conseil Municipal nous faire une intervention, pour que l'on puisse comprendre les enjeux de ce PLUI, dans la mesure où il va y avoir un certain nombre d'ateliers cette année sur l'élaboration de ce PLUI. On a quand même besoin de savoir un peu vers où tend ce PLUI pour pouvoir adopter cette charte. Je ne sais pas vous dire comment va être organisée cette année de consultation des communes sur le PLUI. C'est un travail qui va se faire sur du long terme puisqu'il est prévu que ce PLUI soit adopté en 2024. En tout état de cause pour l'année 2022, la première présentation, notamment aux maires se fera prochainement, en tout état de cause, j'organiserai un conseil municipal avec le vice-président en charge de ces questions pour qu'il vienne présenter ce sujet qui me paraît être important de partager avec vous.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** Nous prenons acte de ce rapport sur les orientations budgétaires 2022 et nous remercions le président de la commission 1 d'avoir répondu à nos questions. Le contexte économique est préoccupant avec une inflation importante. On l'a déjà souligné, mais le rapport cite une inflation de 1.7 % par an. En réalité, les dernières évaluations de l'INSEE, c'est plutôt 3 à 3.5 %, donc deux fois plus que ce qui est mentionné dans le rapport. Cette inflation est ressentie davantage par les ménages les plus modestes car les postes qui

augmentent beaucoup, comme l'énergie et les produits alimentaires, pèsent encore plus sur le budget de ces ménages. En conséquence, nous demandons que les tarifs de tous les services à la population pour les familles modestes soient exceptionnellement abaissés. Le blocage des tarifs, actuellement prévu, nous ne paraît pas suffisant pour ces familles. Madame Le Maire, vous avez été sensible à ces problèmes d'inflation dans votre introduction, donc nous espérons que vous prendrez la décision d'aller dans ce sens. Nous demandons une réflexion sur le taux d'effort, vous l'aviez, vous-même, d'ailleurs, annoncé. Il nous semble que cette étude, cette réflexion, devient maintenant urgente. Comme l'année passée, nous sommes déçus par le manque d'informations dans ce rapport sur la situation financière de l'EPT 12. Cela a déjà été évoqué, mais comme l'année passée, vous constatez une situation d'impasse budgétaire. Les citoyens de Juvisy-sur-Orge ont le droit à une information complète et fiable de leurs représentants de la communauté d'agglomération, notamment sur les dépenses et investissements projetés sur Juvisy-sur-Orge, mais aussi sur les mesures prises pour sortir de cette impasse budgétaire. Je peux comprendre votre position, mais on apprécierait davantage de faits financiers. Il ne suffit pas de dire que nous sommes dans une impasse budgétaire, nous aimerions avoir davantage de faits, de chiffres, et que le débat soit porté à la population, aux Juvisiens. Si on est dans une situation aussi préoccupante, il faut que ce débat soit porté sur la place publique au-delà des conseils municipaux. En ce qui concerne les orientations budgétaires 2022, nous approuvons le maintien des taux de fiscalité et le refus de les augmenter afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants. Il est annoncé une nouvelle aide pour accompagner les familles dans leur mode de garde privé sans plus de précisions actuellement. Tout le monde sait qu'il manque beaucoup de places en crèche à Juvisy-sur-Orge, compte tenu de l'augmentation rapide de la population et de l'arrivée de familles avec de jeunes enfants. Il nous semble que l'augmentation de l'offre de places en crèche serait davantage susceptible d'aider les parents et donc nous souhaitons une réflexion stratégique menée pour évaluer ces besoins compte tenu de l'augmentation de la population et notamment des familles avec jeunes enfants.

Nous approuvons l'augmentation de la dotation par élève, ainsi que la reconduction de l'enveloppe des subventions aux associations, ça nous paraît une très bonne orientation. Maintenant, en ce qui concerne les investissements. Nous approuvons l'augmentation des dépenses d'investissement qui sont significatives, ce que nous avons recommandé en 2011. Cependant, quelques priorités nous paraissent mériter une plus grande attention et d'être rajoutées en 2022 ou dans les années suivantes. La première concerne la rénovation thermique des bâtiments des écoles, pour plus d'économie de chauffage et pour le bien-être des enfants et des enseignants. L'école Jean Jaurès, sur le plan de cette rénovation, est au programme de l'année 2022, mais il paraît important de présenter un bilan pour les écoles et crèches de Juvisy-sur-Orge, et un programme pluriannuel accéléré de rénovation afin que toutes les écoles et crèches soient rénovées avant la fin du mandat. La deuxième concerne le site scolaire de Jean Jaurès. Ce groupe scolaire ne suffit plus compte tenu des hausses sensibles de ses effectifs. L'accueil de la neuvième classe en maternelle dans le préfabriqué, installée dans la cour pour le périscolaire, était concevable pour cette année scolaire vu la date de création de la neuvième classe. Votre majorité avait assuré que ce bâtiment n'accueillerait jamais de classe. Vous êtes en train de prolonger le provisoire, ce qui est de notre point de vue inadmissible. J'ajoute pour que tout le monde soit bien au courant, alors on l'a déjà évoqué, effectivement, il faut le dire et le répéter. Le chauffage dans ce bâtiment est défaillant depuis le début décembre, ce qui soulève le mécontentement tout à fait compréhensible des parents. Nous espérons que les réparations prévues pendant les vacances de février auront bien lieu. Nous demandons qu'un nouveau projet d'aménagement de cette cité scolaire soit rapidement programmé et étudié. En effet, compte tenu des réserves foncières, compte tenu des bâtiments inoccupés, compte tenu de la chapelle Saint Dominique qui est fermée, il nous paraît la possibilité d'un aménagement, en tout cas en faveur d'une véritable école répondant aux besoins avec une qualité pour l'accueil des enfants et y compris le périscolaire qui soit satisfaisante. Toujours en ce qui concerne les écoles, de notre point de vue, il faut maintenant envisager de rénover certaines cours d'écoles, de les rendre plus agréables, d'imperméabiliser les sols en enlevant le bitume et en créant de l'ombre par une végétation systématique. De nombreuses communes l'ont initié et des exemples abondent et en montrent la faisabilité. Nous regrettons l'absence de plans vélos en lien avec les communes voisines. Un programme clé qui serait très apprécié et vous le savez c'est l'aménagement d'une voie dédiée sur le pont de Draveil, projet qui semble au point mort. Dernière priorité, la retransmission en ligne des séances du conseil municipal, qui a été un engagement de Madame le Maire, ne paraît plus que jamais d'actualité, c'est important pour refaire vivre la démocratie locale. Pour terminer, je pars du constat que tout le monde fait à savoir la construction de nombreux immeubles et l'augmentation de la population. Nous renouvelons notre demande de mieux connaître l'évolution de la population et d'être informés chaque année du nombre de permis de construire ainsi que du nombre de logements créés. Nous déplorons le refus systématique de publier ces éléments importants d'informations qui permettraient à l'avenir de mieux ajuster les services publics à la croissance de la population.

**Intervention de Monsieur Bénétou :** Je vais vous répondre sur la partie EPT puisqu'on a déjà lors de la commission, et je vous en remercie, abordé ce point. J'ai tenté de corriger le rapport dans la voie que vous évoquiez à savoir plus de chiffres factuels. Je vous rejoins, on peut tout à fait avoir plus de débat sur la question au sein de

notre conseil municipal, mais moi, j'attire votre attention sur le fait que les Juvisiens peuvent librement se saisir du débat puisque les séances de l'EPT sont comme les nôtres publiques et que je pense que l'introduction de Madame le Maire est assez précise. Moi, je peux vous donner des chiffres : qu'aujourd'hui l'impasse budgétaire se traduit par le fait qu'alors que l'établissement n'est plus en mesure de tirer un autofinancement, c'est-à-dire un excédent de fonctionnement, l'EPT s'apprête à nous présenter les orientations budgétaires qui consistent en une augmentation de 1,5 % du plus gros chapitre de dépenses de fonctionnement, à savoir chapitre 012, les dépenses du personnel. Là on est typiquement dans un cadrage budgétaire qui ignore totalement la situation de cet EPT. Les chiffres comme ça, je peux vous en donner, d'ailleurs, je vous invite à assister mardi prochain aux débats que nous aurons, vous pourrez les constater vous-même. Aujourd'hui, il y a un cadrage budgétaire qui ignore totalement le contexte et les difficultés qu'éprouve notre EPT. Sur l'investissement, c'est très simple, aujourd'hui, pardon d'en parler avec un peu de passion, je suis incapable, alors que je vous présente un plan pluriannuel d'investissement, de vous présenter combien l'EPT va investir dans nos routes, et combien de kilomètres vont être refaits, combien de nids de poules vont être réparés. Est-ce que vous estimez que c'est quelque chose de normal ? Je ne pense pas. Des chiffres, j'aimerais pouvoir vous en donner et j'aimerais en avoir. Sur le plan vélos, dès que le rapport d'orientations budgétaires sera public, vous verrez la somme consacrée au plan vélos sur l'ensemble des villes de notre territoire du sud Essonne. Puisque je vous rappelle que c'est une compétence de l'EPT. J'espère bien que l'ensemble du discours que vous venez de tenir, vous irez aussi le tenir aux élus qui gèrent ce plan vélo, et vous pourrez leur dire que le montant est insuffisant, sauf si vous le trouvez suffisant, mais là-dessus je pense pouvoir m'avancer en disant que vous le trouverez insuffisant. Des chiffres, je peux vous en donner des tonnes et des tonnes. Maintenant, Madame Gauthier a très bien rappelé que le but n'est pas ici de faire une exposition de quelque chose qui relève d'une autre collectivité. Venez avec nous mardi prochain, venez assister au vote du budget au sein de l'EPT et vous allez toucher du doigt le fait qu'aujourd'hui aucune ville ne sait où elle va sur les compétences qu'elles ont transférées, c'est quand même inquiétant. Alors comme toute orientation budgétaire, on va nous bercer de bons sentiments, en nous disant qu'on va être plus proche du citoyen, qu'on va faire mieux, que ça va être génial. Aujourd'hui, ce que les citoyens constatent c'est que les rues ne se refont pas, les piscines font l'objet de grèves totalement perlées, que le débat sur les 1607 heures est toujours en cours. Des chiffres, si vous voulez, on peut tenir jusqu'à minuit. Je ne pense pas que ce soit l'objet. Je suis désolé d'en parler avec un peu de passion, mais nous qui vivons au quotidien, et comme Madame le Maire l'a rappelé à deux élus, fondus au sein de 24 villes, c'est compliqué et comme en plus, on nous fait la sourde oreille en essayant de nous convaincre : *« ne vous inquiétez pas que tout va bien se passer, de toutes les manières les perspectives sont bonnes »*. C'est assez compliqué à assimiler. J'en profite en rendant la parole à Madame le Maire, pour vous remercier toutes et tous pour la tenue des débats que nous avons eu ce soir. Je pense que ça met en perspective le fait qu'on n'a pas totalement l'ensemble des mêmes orientations, mais je retiens effectivement les appels qui sont les vôtres à plus de rénovations, et de programmation sur les rénovations thermiques. On va y travailler, ce n'est pas quelque chose de simple. Je pense que l'objectif qui consiste en un coup de baguette magique à renouveler l'ensemble des établissements scolaires et à les rénover thermiquement, et je me tourne vers Amandine Costa, c'est quelque chose qu'on ne sera pas en mesure de faire clairement. Pour autant, ça n'empêche pas d'essayer de mettre un plan pluriannuel plus complet, là je vous rejoins, et je remercie Madame Gauthier et Monsieur Plas de la tenue des remarques qu'ils ont pu faire. On s'inspira de l'ensemble des remarques formulées. J'ai connu ici des rapports d'orientations budgétaires beaucoup plus compliquées, et je vous en remercie.

**Intervention de Madame le Maire :** Je vais quand même vous dire quelque chose Monsieur Villemeur, que Sébastien Bénéteau ne vous dit pas parce qu'il a plus de pudeur et de tenue que moi. Il me paraît important de le dire ici, nous vivons sous le régime du chantage politique. Il faut quand même que vous le sachiez. Moi, je le dis de manière totalement dépassionnée et sans clivage et je pense notamment au maire d'Athis-Mons qui lui se retrouve, on va dire pris en étau entre son groupe majoritaire et la réalité de ce qui est réservé au nord Essonne dans cet EPT, et je le dis, je suis assez sereine. Il n'en reste pas moins que nous sommes prisonniers d'un chantage politique qui s'exerce sur nous et je pense notamment à notre groupe. On nous explique que nous sommes les méchants qui voulons appliquer les 1607 heures, que nous voulons trouver des marges financières et faire des efforts de gestion, les méchants qui n'avons pas compris que l'EPT était victime d'une justice aveugle qui s'appelle le gouvernement. Si nous sommes tous d'accord sur le fait qu'effectivement les EPT, tel qu'ils ont été conçus, ne fonctionnent pas bien et qu'une réforme institutionnelle est urgente, il n'en reste pas moins que la question de la gestion de cet EPT doit être posée et aujourd'hui on nous objecte une fin de non-recevoir. La traduction réelle et ce que viens de dire Sébastien Bénéteau, et ce que vit en première ligne notamment Virginie Falguières qui assiste, comme moi, à des réunions surréalistes. En effet, tous les jours, on lui parle de nouvelles rue à refaire, de nouveaux travaux à effectuer sans aucun budget et à côté de ça on fait des conférences des maires pour nous expliquer, qu'il faut travailler sur un pacte fiscal financier qui répare les erreurs du passé à savoir celles qui ont été commises, c'est-à-dire les erreurs qui ont fait que les villes de l'ex CALPE se sont faites, en gros, flouer, à l'entrée de cet EPT. Moi,

je suis d'accord avec Sébastien Bénéteau, je suis prête à covoiturer avec vous, venez à Vitry-sur-Seine avec nous mardi prochain et vous verrez que ce n'est pas triste. Toutefois, et je peux prendre l'engagement ici de vous faire suivre le ROB de l'EPT sans problème, on vous l'enverra d'une manière ou d'une autre pour que vous puissiez en avoir connaissance. Quelques précisions : la réflexion sur le taux d'effort, elle est lancée. Vous savez que c'est un travail qui est fastidieux et long, évidemment c'est un objectif qu'on atteindra, c'est en cours. La situation financière de l'EPT, on en a parlé, l'offre de places en crèches, c'est facile de le dire, c'est moins bien facile de le faire, et ouvrir une structure petite enfance pour nous, on ne le fera pas, autant dire les choses de manière très claire. Que l'on puisse trouver de la latitude et optimiser les places que nous avons dans nos structures pour essayer d'offrir des places supplémentaires, je pense que c'est un travail qu'on peut faire, à la fois avec les directrices de crèches et avec la CAF. Ensuite, c'est un travail partenarial que l'on doit faire malheureusement ou heureusement, chacun verra ça comme il veut, avec des opérateurs privés et avec une étude pour voir si on ne peut pas acheter des berceaux ou accompagner des familles. Maintenant, vous dire qu'on aura les moyens financiers d'ouvrir une structure petite enfance et un groupe scolaire, ce n'est pas possible. Je ne reviens pas sur la question de la rénovation thermique puisque Sébastien Bénéteau vous en a parlé, je vais quand même parler du groupe scolaire. Je crois que c'est mon sujet préféré du mois de janvier. D'abord, il m'excède voilà. Je vais le dire comme ça, et d'autre part, je trouve qu'il est manipulé. Je ne dis pas ça pour vous Monsieur Villemeur, mais c'est vrai que des problèmes de chauffage, même si c'est grave et c'est important, il n'en reste pas moins que ça ne mérite pas, je crois, la manière dont on traite le sujet. Si la ville a construit un nouveau groupe scolaire c'est évidemment parce qu'elle est parfaitement consciente qu'il va falloir accueillir plus d'enfants à Juvisy-sur-Orge. Moi, je n'ai pas d'argent magique, et je ne dilapide pas l'argent public, et comme je l'ai dit aux conseils d'écoles, si quelqu'un a la solution pour pouvoir complètement chambouler ce groupe scolaire, à peu de frais, en changer l'organisation, et bien, moi, je veux bien la formule magique. Effectivement, et ce n'est pas satisfaisant, les enfants sont accueillis dans ce modulaire dans une période transitoire. Et dire qu'à la rentrée 2023, cette neuvième classe n'existera pas. Le groupe scolaire reviendra comme il était. Il y a effectivement des travaux qui vont être faits en février et évidemment, vous pouvez compter sur la vigilance d'Amandine Costa et sur la mienne pour que les travaux soient faits et j'ai connaissance de villes voisines, où il y a des enfants qui vont rester dans des modulaires pendant trois ans, pas une classe, c'est l'ensemble de l'école qui est installée dans des modulaires le temps de la construction du groupe scolaire, et les élèves sont installés depuis deux rentrées dans ces modulaires, avec des problèmes de chauffage, d'isolation et d'éclairage. Nous, nous avons installé une classe dans un modulaire. Je le redis, une seule classe. Je sais que pour les enfants et les parents, ça peut être une situation difficile à vivre. C'est vrai, si la directrice de cette école avait pris sur elle de s'installer dans ce modulaire et de protéger ces enseignantes et notamment ces jeunes enseignantes, peut-être que nous aurions posé un autre regard sur ça. Il se trouve que ce n'est pas comme ça. C'est vrai, quand une ville construit un groupe scolaire et qu'elle arrive tant bien que mal à faire ouvrir de nouvelles classes, pour pouvoir alléger les effectifs dans les classes, et qu'elle répond aussi vite et avec autant de réactivité que possible à des problèmes de chauffage, c'est vrai que moi, j'ai un peu de mal. Surtout quand vous venez me parler de la chapelle Saint Dominique, je vous invite à aller voir les paroissiens et à leurs parler de Saint Dominique. Je ne rentre pas dans ce débat que je trouve complètement ubuesque. Je rappelle simplement que nous construisons un groupe scolaire, que cette école, elle reviendra au nombre de classes initiales. Moi, je veux bien qu'on nous accuse de tous les torts, mais à un moment où il faut raisonner de manière rationnelle sur le sujet, et s'il faut le redire aux personnes concernées, notamment aux parents qui ont très envie de dire que nous sommes des grands méchants qui maltraitent les enfants, je le ferai, il n'y a aucun problème. Je vais à ce conseil d'école régulièrement, j'assume qu'on ne dilapide pas l'argent public et qu'on garde cet argent public pour rénover les bâtiments Monsieur Villemeur. Pour finir le plan vélos, Sébastien vous en a parlé, évidemment, moi, j'adorerais avoir des pistes cyclables. Il y a un très beau diagnostic qui est lancé par l'EPT, et d'ailleurs on a pu le présenter en comités de quartiers. Je vous annonce ici qu'au mois d'avril, le cabinet mandaté par l'EPT pour travailler sur ces pistes cyclables reviendra animer une réunion publique avec les habitants qui souhaitent discuter de ces pistes cyclables et qu'évidemment vous serez les bienvenus au mois d'avril. Concernant la construction de logements, Monsieur Villemeur, c'est une sanction que j'assume. Vous avez dit tellement de mensonges pendant la campagne électorale sur le sujet de l'urbanisme que toute communication désormais m'appartient sur la question de l'urbanisme. Vous avez dit qu'il fallait qu'on révisé le PLU. On ne peut pas réviser le PLU. Vous avez dit qu'on pouvait arrêter de construire des logements. On ne peut pas arrêter de construire des logements. Vous avez dit qu'on ne modifierait pas le PLU. On a modifié le PLU. Vous avez dit qu'on ne communiquerait pas et qu'on ne serait pas transparent à l'égard des Juvisiens. On est transparent et on assume qu'il faille construire des logements. Moi, cet exercice-là, je ne le ferai pas au conseil municipal. Cet exercice de vérité sur l'urbanisme, je vous le dis droit dans les yeux, je le ferai devant les habitants toujours, je ne le ferai pas au sein du conseil municipal. Toutes manipulations sur le sujet de l'urbanisme, elles seront toutes levées une par une d'ici la fin du mandat. Ce qui s'est passé pendant la campagne électorale est gravé ici, c'est-à-dire, que moi, aujourd'hui, je reçois des habitants en permanence qui s'inquiètent de ce que vous avez écrit Monsieur Villemeur dans votre tract, à savoir qu'on ne construira plus à Juvisy-sur-Orge. J'ai très bien lu les tracts. En tout

état de cause, c'est pour ça que la communication sur l'urbanisme, elle m'appartient et qu'elle ne se fera jamais dans cette enceinte et qu'elle se fera d'abord en réunion publique, exactement comme on l'a fait à l'occasion de la présentation des modifications du PLU et d'ailleurs c'était une réunion fort intéressante puisque les habitants ont enfin compris qu'on ne traitait pas des questions d'urbanisme par la manipulation. Nous subissons un phénomène de métropolisation. Juvisy-sur-Orge ne nie pas, ni ce qu'elle doit faire, ni ses obligations, et évidemment sur ces sujets d'urbanisme vous me trouverez toujours sur votre route, parce que ce que nous avons vécu au mandat précédent, c'est terminé. Donc nous dirons toujours la vérité, puis je vais vous faire plaisir, je m'appuierai toujours sur l'EPT et sur des élus qui ont la même sensibilité politique que la vôtre pour asseoir ce que nous disons et le discours de vérité que je tiendrai toujours aux Juvisiens sur cette question d'urbanisme. Concernant la vidéo au conseil municipal, c'est un engagement. Excusez-moi, là je vous avoue que demander en plus tout ce que je demande aux services et d'étudier la manière dont on peut diffuser ces conseils municipaux. On le fera quand on aura un peu de temps. Je vous avoue que ce n'était pas ma priorité.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** Madame le Maire, je crois que vous avez mal lu nos tracts, mais je ne vais pas relancer le débat là-dessus. Par contre, dans une tribune de la majorité, dans le dernier « Juvisy-sur-Orge Ensemble », vous avez osé prétendre que j'étais, avec ma liste, partisan de construction sur le PAPAG Vinot. On est dans l'absurdité. Vous nous avez toujours accusés de ne pas vouloir construire à Juvisy-sur-Orge et là vous nous accusez dans cette tribune, absolument déplacée, d'avoir voulu construire sur le PAPAG Vinot. On est dans l'absurdité. J'aimerais bien, puisque vous êtes responsable de la communication sur le plan de l'urbanisme, que la communication de la majorité parte des faits et non pas de suppositions.

**Intervention de Madame le Maire :** Oui, les faits comme vous les avez supposés pendant toute la campagne électorale. Moi, je ne fonctionne pas comme ça Monsieur Villemeur. C'est un objectif personnel que je me suis fixée d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis des Juvisiens. Je le tiendrai Monsieur Villemeur et je continuerai à dénoncer vos méthodes sur le sujet.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** Vous ne l'avez pas tenue avec cette tribune, c'était déplacé.

**Intervention de Madame le Maire :** Ce n'était pas une tribune déplacée, il me semble, et je pense que mon voisin de droite ne me démentira pas, que vous avez supputé au mandat précédent que nous avions des projets de construction sur cet îlot Vinot, et il me semble que des membres de votre liste avaient défendu le fait qu'il fallait construire des logements.

**Intervention de Monsieur Villemeur :** C'est faux et vous êtes incapable de le prouver.

**Intervention de Madame le Maire :** Je suis capable de prouver tout ce que vous avez dit de faux sur la question de l'urbanisme. Je le dis ici de manière solennelle, moi, je dirai la vérité aux habitants même si cette vérité n'est pas appréciée par les habitants. Je leur dirai dans quel contexte législatif on travaille et dans quelle région on s'inscrit et quelles sont nos obligations en matière de construction de logements, c'est-à-dire qu'à un moment, il faut arrêter de faire peur aux gens. Ce n'est pas vous qui réparez ensuite la manipulation que vous faite. C'est moi qui le fais. C'est moi qui reçois les gens en permanence et c'est moi qui suis obligée d'expliquer que ce que vous avez dit est faux. Un maire qui ne construit pas ça n'existe pas. D'ailleurs, il suffit d'aller regarder ce qu'il se passe dans ces communes pour vous rendre compte de la réalité de ce que j'avance ici. Vous avez fait une campagne délétère sur le terme de l'urbanisme pendant 6 ans. Je dirai aux habitants que tout ce que vous avez dit sur les questions de l'urbanisme était faux. Premièrement, on avait aucun projet caché, deuxièmement, on continuera de construire de manière raisonnable et raisonnée, troisièmement, que nous ne sommes pas compétents en la matière puisque désormais c'est l'EPT qui élabore un plan local d'urbanisme intercommunal et je le redis ici, je m'appuierai sur les élus raisonnables de cet EPT, qui sont des élus de votre sensibilité politique, qui eux tiennent un discours de vérité et pas de manipulation sur le sujet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2022.**

**PREND ACTE de l'existence et du contenu du rapport d'orientations budgétaires.**

## **2) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes**

**Monsieur Bénéteau** indique que l'article L. 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le maire, ou à défaut, le représentant de l'État, pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ou de croyance ».

L'article L.2223-27 du code précité stipule que : « *Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L.2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera les obsèques de ces personnes. Le maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté.* ».

La prise en charge des frais d'obsèques pour les indigents est donc une dépense obligatoire pour la Commune. Ces personnes ont, d'office, un droit à inhumation sur le territoire de la Ville du lieu de décès, quel que soit leur domicile. A ce titre, le maire n'est tenu qu'aux dépenses obligatoires, c'est-à-dire la fourniture d'un cercueil agréé pour l'inhumation/crémation, les porteurs, le transport du corps jusqu'au cimetière/crématorium et la concession en terrain commun gratuit pour cinq ans ou la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Pour ce qui concerne les dépenses, l'organisation des obsèques de personnes disposant d'un actif successoral, la Ville sollicite le remboursement des frais engagés auprès des héritiers d'une personne décédée sur le territoire communal.

De plus, l'article 2331 du Code Civil précise que :

« *Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont celles-ci-après exprimées, et s'exercent dans l'ordre suivant :*  
1° *Les frais de justice ;*  
2° *Les frais funéraires ; ....* »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,**

**DIT que l'organisation des obsèques de la personne dépourvue de ressources suffisantes référencée sous le n°2021-04 décédée le 28 novembre 2021 est confiée à l'entreprise PLM à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge et prise en charge par la commune pour un montant TTC de 1 579,42 €.**

**AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recettes de 1 579,42 € à l'encontre des héritiers dès qu'ils seront connus.**

**DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.**

### **3) Attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour certains agents municipaux**

**Monsieur Perrimond** précise qu'à l'occasion de la tenue des bureaux de votes pour des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes ou de référendums, il peut être fait appel à des agents ne pouvant pas bénéficier d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), notamment les agents de catégorie A. Afin de permettre la rémunération de ces agents, le conseil municipal peut allouer aux intéressés, dans la limite des crédits ouverts ou rattachés à cet effet au budget de la collectivité, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE). Le montant de cette indemnité est calculé au prorata du temps consacré auxdites opérations électorales en dehors des heures normales de service.

Le crédit global est défini en appliquant un coefficient, au maximum de 8, au montant de référence annuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) en vigueur, soit 1091,71 euros.

Le montant de crédit global maximum permettant le versement de l'IFCE est obtenu par le produit du nombre de bénéficiaires théoriques multiplié par le taux moyen mensuel de l'IFTS des attachés territoriaux.

Le nombre potentiel d'agents bénéficiaires de l'IFCE est de 10. Il est proposé d'appliquer un coefficient de 8 au montant de référence annuel de l'IFTS en vigueur.

Le montant du crédit global maximum pour le versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) ainsi calculé est de 7 278 euros.

Le montant individuel maximum annuel pouvant être attribué par l'autorité territoriale ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle.

Il revient à l'exécutif local de fixer les attributions individuelles dans les limites du crédit global et des modalités de calcul de l'IFCE. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,**

**ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, mobilisés pour la tenue des bureaux de votes, ne pouvant statutairement pas bénéficier d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (soit les catégories A).**

**FIXE le crédit global en appliquant un coefficient de 8 au montant de référence annuel de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2ème classe en vigueur, soit 1091,71 euros.**

**PREND ACTE que le nombre potentiel et maximum d'agents bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est de 10 et que le montant du crédit global maximum pour le versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est de 7 278 euros.**

**PRECISE que l'exécutif local fixera les attributions individuelles dans les limites du crédit global et les modalités de calcul de l'IFCE et que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.**

**DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.**

#### **4) Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Perrimond précise que dans le cadre des mouvements de personnel, de l'évolution des postes, des réorganisations de service, afin de répondre aux besoins d'évolution des services publics, il convient de procéder à l'ajustement du tableau des effectifs et de créer ou modifier les postes suivants :

- Modification d'un poste du cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet en un poste du cadre d'emploi des rédacteurs (grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe) à temps complet - recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines.
- Modification d'un poste du cadre d'emploi des infirmiers à temps non complet (14 heures hebdomadaire) en un poste du cadre d'emploi des infirmiers à temps non complet (15 heures hebdomadaire) - poste de référent santé et accueil inclusif, conformément à l'article R.2324-39 du Code de la Santé Publique.
- Création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet - future suppression de 2 emplois non permanent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences

Conformément au décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021, un nouveau cadre d'emplois d'auxiliaire de puériculture est créé en catégorie B. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous les auxiliaires de puériculture territoriaux relevant du cadre d'emplois régi par le décret n° 92-865 du 28 août 1992 sont intégrés et reclassés dans ce cadre d'emplois. Ils deviennent donc catégorie B, ce qui nécessite un changement du TBE. Le décret n° 92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie C) est abrogé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,**

**APPROUVE les modifications de poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, à compter du 1er février 2022.**

**DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.**

#### **5) Débat obligatoire portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire**

Monsieur Perrimond revient sur les éléments suivants :

Principes et objectifs de la protection sociale complémentaire et de la prévoyance. La protection sociale complémentaire est une couverture sociale additionnelle apportée aux employés qui vient en complément de celle prévue par le statut de la Fonction Publique et de celle de la Sécurité Sociale. La protection sociale complémentaire porte sur deux types de garanties : la prévoyance et la santé.

La protection sociale complémentaire vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale ; mais aussi vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès. La prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre quant à elle tout ou partie des risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Cette garantie permet à l'agent



de se prémunir face au risque de perte de revenu (passage à demi-traitement) en cas d'arrêt de travail et le versement d'un capital-décès aux ayant-droits en cas de décès de l'agent.

Cadre juridique : l'ordonnance « relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » du 17 février 2021. L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 précitée prévoit notamment une obligation de prise en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret, d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire :



**Au moins 20 %  
de prise en charge,  
en matière de prévoyance,  
des garanties de protection sociale  
complémentaire liées aux risques  
d'incapacité de travail, d'invalidité,  
d'incapacité ou de décès au plus  
tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**



**Au moins 50 %  
de prise en charge des frais,  
en matière de santé,  
occasionnés par une maladie,  
une maternité ou un accident  
au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en matière de santé, la commune et le CCAS devront obligatoirement participer financièrement aux contrats souscrits par les agents qu'ils soient labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement ou qu'il s'agisse de contrats adossés à une convention de participation souscrite par la collectivité elle-même ou par le CIG à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Organisation obligatoire d'un débat sur la protection sociale complémentaire. Dans le cadre de cette ordonnance, le Conseil Municipal a désormais l'obligation d'organiser un débat sur la protection sociale complémentaire des agents dans les six mois qui suivent les élections municipales. D'ici là, un premier débat doit avoir lieu avant le 18 février 2022, soit un an après la promulgation de l'ordonnance.

Fonctionnement pour la commune de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge. Pour chacun des risques (santé/prévoyance), la municipalité peut choisir son mode de participation :

- Labellisation : Chaque agent souscrit, s'il le souhaite, auprès d'une mutuelle, d'un organisme d'assurance ou de prévoyance, un contrat ou un règlement dont le caractère solidaire a été vérifié au niveau national,
- Ou convention de participation : la collectivité organise une procédure de mise en concurrence pour sélectionner auprès d'une mutuelle, d'un organisme d'assurance ou de prévoyance un contrat responsable et adapté aux besoins, qui sera proposé aux agents.

Le CIG propose aux collectivités territoriales de la Grande Couronne d'adhérer aux mutuelles santé et prévoyance qu'il a sélectionnées pour elles dans le cadre d'une convention de participation avec des acteurs de la protection sociale complémentaire.

La convention de participation permet de faire bénéficier les agents d'économies d'échelle par une mise en concurrence mutualisée. Par ailleurs, la participation de la collectivité répond à une demande forte des agents et est un outil d'attractivité.

Aussi, la commune a adhéré aux conventions de participation successives pour le risque santé (délibération n°67 du 26 septembre 2019). Le Groupe VYV (Harmonie Mutuelle et MNT) a été retenu pour la dernière convention santé 2020-2025.

A ce jour, la commune verse mensuellement une participation de 10 à 30 € mensuel (en fonction du quotient familial de l'agent et du type de contrat souscrit) par risque garanti à chaque agent ayant fait le choix d'adhérer à la convention de participation à laquelle la commune a souscrit auprès du CIG.

Au niveau national, 89% des agents déclarent être couverts par une complémentaire santé et 59 % seulement affirment avoir souscrit une assurance prévoyance. Au niveau local, s'il n'est pas possible de connaître le nombre d'agents couverts pour ces deux risques car une partie non négligeable d'entre eux bénéficient de la mutuelle de leur conjoint et/ou souscrivent à la prévoyance en dehors de la convention du CIG, on sait qu'au 31/12/2020 : 101 agents sur les 272 employés permanents ont souscrit à la garantie santé et 131 à la garantie prévoyance, soit un taux de couverture de respectivement de 37 % pour la santé et de 48 % pour la prévoyance.

Les questions en suspens. Plusieurs décrets d'application de l'ordonnance devaient être publiés avant le 31 décembre 2021 mais sont toujours en attente. Ils devront préciser :

- le montant de référence sur lequel se basera la participation tant en santé qu'en prévoyance,
- le public éligible,
- la portabilité des contrats en cas de mobilité,
- la fiscalité applicable (pour l'agent et l'employeur),
- la situation des retraités,
- la situation des agents multi-employeurs.

Les éléments du débat. Cette réforme a vocation à :

- Améliorer les conditions de travail et de la santé des agents, d'où une réduction possible du taux d'absentéisme des catégories d'agents les moins assurés aujourd'hui (plus faibles salaires correspondant aux métiers les plus pénibles physiquement).
- Améliorer l'attractivité des employeurs publics, et de la collectivité si sa participation est supérieure à celle d'autres collectivités de même strate. C'est un enjeu important à un moment où les collectivités peinent de plus en plus à attirer les professionnels des métiers en tension (métiers techniques, informatique, travailleurs sociaux...).

Fidéliser les agents déjà recrutés. Cela permet également d'afficher la volonté de l'employeur de « prendre soin » de ses collaborateurs et participe à une stratégie de qualité de vie au travail.

Dates butoirs concernant la mise en place de la participation financière obligatoire



Le nouveau régime, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, s'étalera sur cinq années.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 fixe, pour les employeurs publics territoriaux et à leur demande, une participation obligatoire à ces contrats à hauteur de 20 % dès 2025.

En 2025, cela sera l'entrée en vigueur de l'obligation de participation pour les garanties de prévoyance à hauteur de 20 % d'un montant déterminé par décret.

Enfin en 2026, l'obligation de participation pour les garanties de santé à hauteur de 50 % du montant des cotisations sera déterminée par décret et entrera en vigueur.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat en séance du 11 février 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

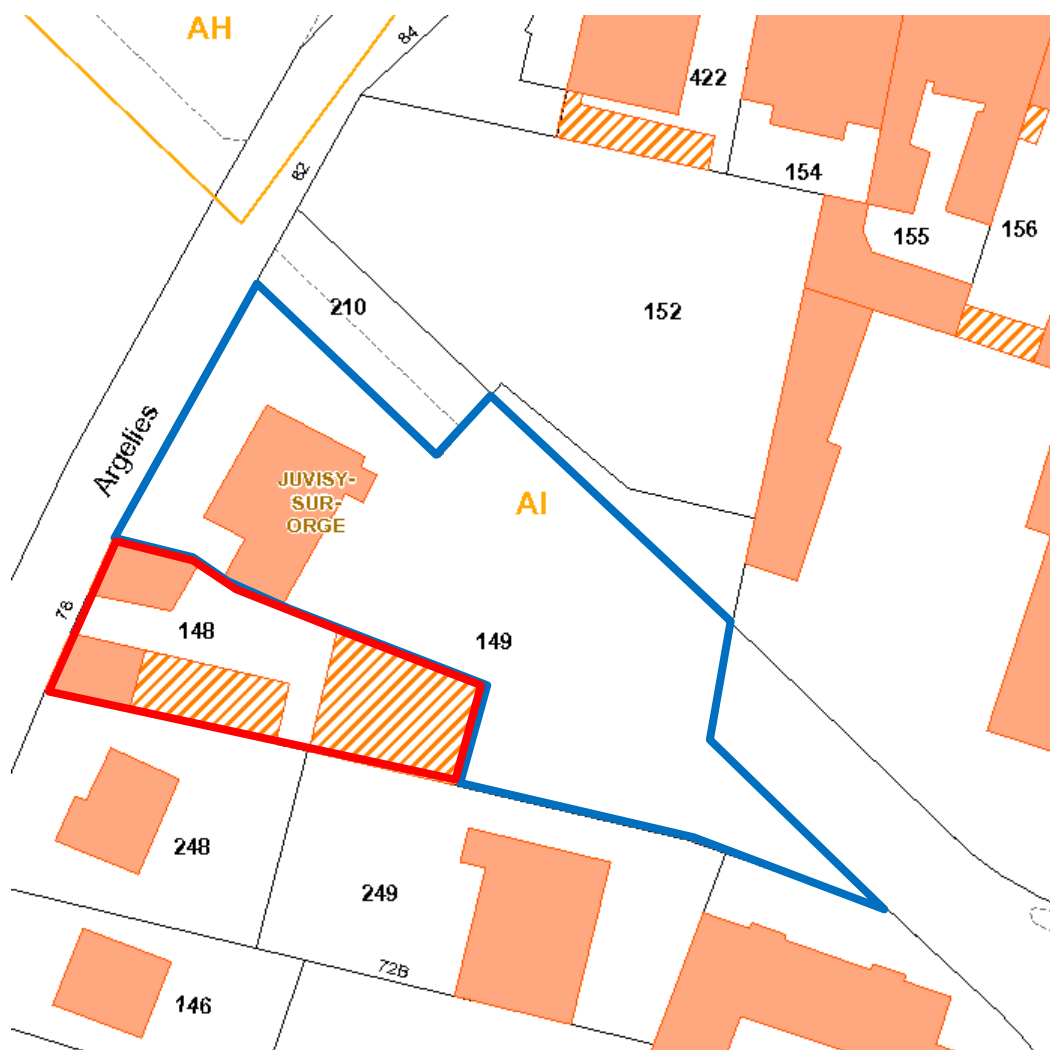
**PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire conformément à l'ordonnance du n° 2021-175 du 17 février 2021.**

**6) Acquisition de la propriété située 78 rue Argelies (parcelle AI 148)**

**Madame Huriez** précise que la Ville a été informée de l'intention du propriétaire de céder sa propriété située 78 rue Jean Argeliès. Cette propriété d'une surface cadastrale de 459 m<sup>2</sup> est occupée par de vieux bâtiments vétustes anciennement occupés par une activité industrielle.



Cette propriété est voisine de la propriété de l'Etablissement Public Territorial (parcelle 149). Cette dernière a été pour l'avoir acquise dans le cadre du projet de requalification de la gare aujourd'hui finalisée. Un accord de principe avec l'EPT conduira la Ville à son acquisition prochaine et fera l'objet d'une future délibération.



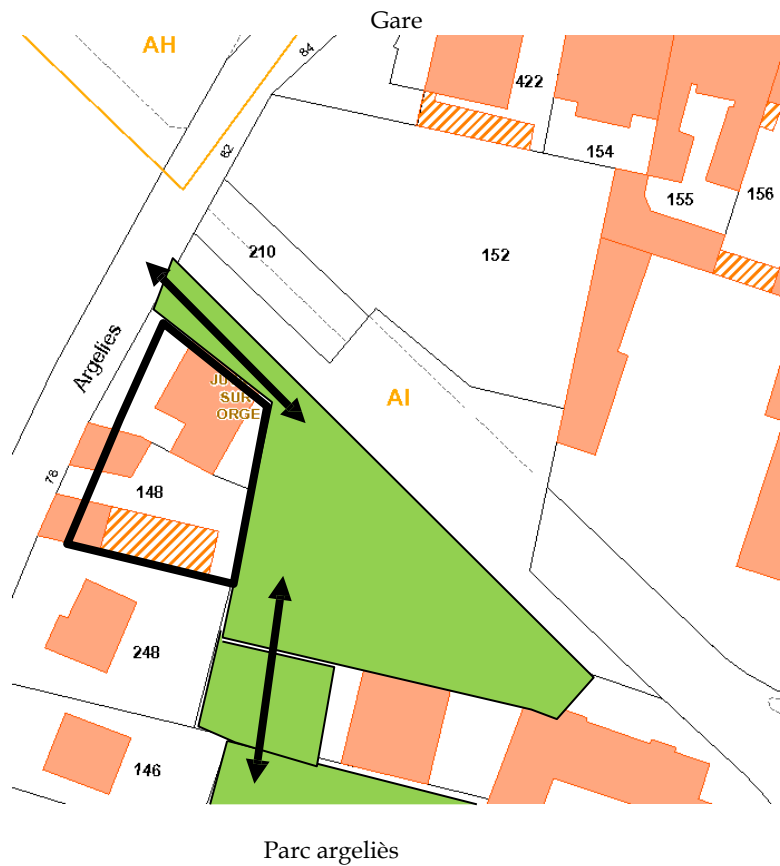
Contour rouge : propriété cédée  
Contour bleu : propriété de l'EPT

Le projet de la Ville consiste en l'aménagement d'une liaison douce paysagée entre la gare et le parc Argeliès.



Extrait du document support de la réunion publique de concertation du 7 décembre 2021 sur le projet de modification du PLU

Illustration schématique du projet futur



Le service domaine estime la valeur vénale la plus élevée de cette propriété située en zone UCV1 au PLU à 810 000 euros au regard de sa constructibilité potentielle.

L'acquisition se fait en l'état, charge à la Ville de procéder aux démolitions et à l'ensemble des obligations tant en terme de dépollution que du désamiantage (le hangar est recouvert d'une toiture en fibrociment).

Aussi, le propriétaire vendeur et la Ville ont convenu d'un prix de cession à hauteur de 600 000 euros. Pour la prise en compte du coût de démolition.

**Intervention de Monsieur Brunier-Coulin :** Merci de me donner la parole. J'étais à la commission sur l'urbanisme où on a délibéré sur ce sujet. Objectivement, on ne peut pas s'opposer à cette acquisition compte tenu de l'idée du projet qui en est faite, à savoir une voie verte. Cependant, en l'absence de projet concret, c'est ce que j'ai dit lors de la commission, on a strictement rien de tangible pour pouvoir débattre. J'avais proposé une abstention. Pour pouvoir préciser notre position, j'aurais deux questions. La première pourquoi ne pas étendre le projet de la voie verte à l'intégralité de la parcelle ? Et que comptez-vous faire de la parcelle résiduelle dans le cas contraire ? Merci.

**Intervention de Madame Huriez :** Pourquoi ne pas l'étendre à l'intégralité de la parcelle ? A terme, il y a une constructibilité, je vous ai parlé du domaine réservé et puis d'un retrait de 5 mètres. On ne peut pas acheter, et puis on n'aura jamais les moyens de faire un retour sur investissement cohérent, si on dédiait l'ensemble de cette parcelle et la parcelle connexe qui appartient à l'EPT, qui va nous être cédée, en un seul espace vert, malheureusement. En revanche, c'est de raisonner intelligemment et il faudra que l'on prenne le temps d'avoir un projet qu'on ne peut pas vous présenter là, parce qu'il n'y a pas de projet. Aujourd'hui, acquérir du foncier pour réfléchir à la mise en œuvre du meilleur projet possible et des meilleures contraintes qu'on pourra apporter à un promoteur qui s'intéressera à tout ou une partie du front bâti de ces parcelles entourées de bleu et de rouge, et pas sur la totalité de ce front bâti. C'est en effet à ce moment-là qu'on arrivera en fait à trouver l'équilibre entre un projet qui nous amène une liaison douce et sans incidence sur les finances de la commune.

**Intervention de Madame Gauthier :** Peut-être qu'on pourrait se poser la question de savoir au niveau du PLU sur cette parcelle, si un promoteur veut bâtir un immeuble, combien d'étages a-t-il le droit de faire ?

**Intervention de Madame Huriez :** A cet endroit-là, les droits du PLU sont R + 5. Pour autant, c'est la ville qui va être vendeur. Je vous parlais de droit de construire, qui sont factuellement ceux du PLU mais la ville, il est évident, en tant que vendeur du terrain, elle est en face à face dans la discussion d'un permis de construire viendra apporter un cadre et les exigences attendues pour une insertion par rapport notamment à une cohérence de liaison douce à l'arrière.

**Intervention de Madame le Maire :** Pour compléter ce que dit Bénédicte Huriez et c'est important de dire ici comment ça se passe : ce n'est pas parce qu'il est inscrit la possibilité de faire du R+5, que c'est du R+5, ça peut être moins. C'est pour ça que c'est important d'expliquer ces sujets d'urbanisme, que c'est une règle qui est fixée et en l'occurrence, dans la mesure où nous sommes propriétaires, on pourrait travailler sur un projet et on fait ce qu'on veut de la règle. La règle étant fixée au maximum à R+5. Mais, je précise qu'effectivement la priorité c'est cette trame et ensuite évidemment en fonction de l'opportunité, on étudierait, je prends encore une fois la précaution et j'utilise le conditionnel, potentiellement sur un projet. Pour le moment, on vient de l'acquérir, on en n'est pas là, pour répondre à votre question Monsieur Brunier-Coulin, qui est tout à fait légitime. Je ne remets pas en cause la légitimité de la question. C'est simplement pour vous préciser pourquoi c'était important pour nous d'acquérir ce foncier plutôt que de le céder justement à un promoteur qui lui pourrait potentiellement aller jusqu'au bout de l'exercice de la règle.

**Intervention de Monsieur Brunier-Coulin :** C'est juste au stade de la discussion actuelle, on n'obtiendra aucun engagement de l'équipe municipale sur ce qui va se faire réellement.

**Intervention de Madame le Maire :** Vraiment, vous n'obtiendrez aucun engagement parce que pour le coup comme je l'ai dit, moi, je suis honnête sur le sujet et malheureusement je ne sais pas spéculer sur du néant. Il n'y a pas de projet, il n'y a pas de projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR - 6 ABSTENTIONS : M. Villemeur, M. Costes, Mme Avellano, M. Brunier-Coulin, Mme Gauthier, M. Plas)**

**APPROUVE l'acquisition de la propriété sise 78 rue Argeliès (parcelle AI 148) en l'état existant au prix de 600 000 euros.**

**AUTORISE Madame le Maire à engager toutes démarches et procédures et à signer tous documents rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente.**

**DESIGNE Maître Paul Avot, notaire à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour la rédaction des actes de vente. DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2022.**

#### **7) Cession des 4 appartements situés dans la copropriété du 12 rue Monttessuy**

**Madame Huriez** précise que la Ville de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge est propriétaire de 4 appartements dans la copropriété du 12 rue Monttessuy. 2 appartements occupent le rez-de-chaussée et 2 appartements le 1<sup>er</sup> étage.

Les 4 appartements sont libres de toute occupation et la Ville n'a aucun intérêt à les conserver, leur remise aux normes et en état de confort nécessiterait un investissement conséquent. Aussi, la Ville de Juvisy-sur-Orge-sur-Orge engage la procédure de cession.

A la demande de la Ville, le service des domaines, chargé d'évaluer la valeur vénale, a estimé chaque appartement.

- Les 2 appartements situés au 1<sup>er</sup> étage sont estimés à 2 682 euros du m<sup>2</sup> assortis d'une marge de 10%.
- Les 2 appartements situés au rez-de-chaussée sont estimés à 2 687 euros du m<sup>2</sup> assortis d'une marge de 10%.

La surface approximative des logements se situe entre 40 et 44 m<sup>2</sup>. Le montant de chaque appartement sera affiné après mesurage réalisé par un professionnel sur la base des valeurs au m<sup>2</sup>.

La propriété étant concernée par un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme pour élargissement de la rue Monttessuy, l'acte de vente prévoit l'obligation pour les acquéreurs de rétrocéder à la Ville l'emprise réservée et ce à première demande de la Ville.

Préalablement à la vente, la Ville fera réaliser l'ensemble des diagnostics et mesurages nécessaires.

**Intervention de Madame Gauthier :** Notre crainte est que d'une part vous allez répondre que la commune n'a pas les moyens de rénover ces appartements, mais on se prive là de logements qui pourraient être des logements sociaux, qui pourraient être des logements utiles d'accueil dans des cas de Juvisiens, Juvisiennes en détresse. Je ne vais pas faire un dessin, mais c'est un petit peu dommage parce que je crois qu'on n'a pas beaucoup de logements qui peuvent être voués à cet usage-là. Nos autres craintes, c'est que ça soit vendu à des promoteurs. Il y a un PLU, normalement, c'est cadré. La vieille dame qui continue à habiter les deux appartements au-dessus peut être soumise à des pressions. Je veux dire que quelques fois dans le marché de l'immobilier, il y a des drames assez sordides qui peuvent se produire, et aussi comment s'assurer que ça ne tombe pas dans les mains de marchands de sommeil, si c'est confié à une agence immobilière puisque c'est le plus offrant qui achète. Nous avons donc quelques craintes autour de cette opération même si on comprend l'intérêt pour la commune. Ce qui explique que nous nous abstiendrons dans cette délibération-là.

**Intervention de Monsieur Brunier-Coulin :** Lors de la commission, effectivement, au nom de mon groupe, je m'étais prononcé favorablement. En reconsidérant le contexte actuel et après réflexion, notre groupe politique regrette quand même qu'il n'y ait pas un projet plus ambitieux au sujet de ces appartements, comme vient de le dire Madame Gauthier. On aurait pu se laisser aller à une rénovation, à promouvoir un accueil pour les gens en détresse par exemple comme vient de l'évoquer Madame Gauthier, ou encore même pour loger des agents municipaux, pourquoi pas ? Et donc, je vais être obligé de revenir sur ce que j'avais dit. On va durcir la position en votant contre.

**Intervention de Madame le Maire :** Juste quelques précisions sur les logements d'urgence. Sur Juvisy-sur-Orge, il y en a et je tiens à préciser qu'il vous sera présenté, lors du prochain Conseil Municipal, une délibération portant la réservation d'un logement pour les femmes victimes de violences. Ce partenariat se fera avec une association. Nous y reviendrons à ce moment-là. Enfin, la dernière précision que j'apporte et on votera la délibération, c'est que le fait de loger les agents, c'est encadré par la loi et nous ne pouvons plus loger les agents comme on pouvait le faire dans un temps qui n'existe plus aujourd'hui. Ces précisions sont des précisions de méthodes pour vous donner quelques indications supplémentaires. Je vous propose de voter pour cette délibération. Je vous remercie pour vos explications de vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR - 4 CONTRE : M. Villemeur, M. Costes, Mme Avellano, M. Brunier-Coulin - 2 ABSTENTIONS : Mme Gauthier, M. Plas)**

**APPROUVE** la cession des 4 appartements situés 12 rue Monttessuy dans la limite de l'estimation domaniale assortie de la marge de 10 %.

**AUTORISE** Madame le Maire à rechercher des acquéreurs au besoin auprès d'une ou plusieurs agences immobilières.

**AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes démarches et procédures et à signer tous documents rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente.

**DESIGNE** Maître Paul Avot, notaire à Juvisy sur Orge, pour la rédaction des actes de vente.  
**DIT** qu'une recette globale de 405 000 euros calculée sur l'estimation domaniale assortie de la marge de 10% est inscrite au budget.

**DIT** qu'en cas d'offre d'acquisition inférieure à l'estimation domaniale assortie de la marge de 10%, une nouvelle délibération sera présentée.

**Intervention de Madame le Maire :** Je vous remercie pour la tenue de ces débats sur les orientations budgétaires qui étaient apaisés. On se retrouve le 31 mars ici, à 19h30 et mon invitation tient toujours pour le conseil territorial. Bonne soirée.



La séance est levée à 22h15



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA